Depuis le début de la crise, 742 dossiers sont en cours de jugement, 137 personnes sont sous enquêtes judiciaires et 47 prisonniers ont été acheminés du Nigéria vers le Cameroun, selon le Ministre de la défense.

Joseph Beti Assomo a été soumis à l'exercice des questions orales face à la représentation nationale hier jeudi 5 juillet 2018. Le ministre délégué à la présidence de la République chargée de la Défense a été interpellé par les députés au sujet de la crise sociopolitique et sécuritaire qui secoue les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

De cet échange, le Mindef a révélé qu'une soixantaine de combattants a été arrêtée dans le Sud-ouest. Du côté du Nord-Ouest, c'est une trentaine de combattants sécessionnistes qui a été appréhendée à la suite des affrontements entre forces loyalistes et la branche armée du mouvement séparatiste d'Ambazonie.

Cas de décès

« Il est difficile de donner le nombre de victimes tombées depuis le début de la crise », a confié Joseph Beti Assomo à l'hémicycle de Ngoa-Ekelle. Toutefois, concernant les personnes décédées en détention, ils sont au nombre de 6 au total dont : « quatre décès dans un pénitencier à Yaoundé, un à Buéa, un à la cellule de la brigade de Mamfé », informe le Mindef.

975 cas d’interpellation

Selon le membre du gouvernement, 975 personnes ont été interpellées dans le cadre de la crise anglophone. Ceux-ci doivent répondre de leurs actes devant la justice militaire. Selon les statistiques officielles, 742 dossiers sont en cours de jugement. 137 personnes sont sous enquêtes judiciaires et 47 prisonniers ont été acheminés du Nigéria vers le Cameroun. A cet effet, 343 dossiers sont d’ores et déjà ouverts auprès de quatre tribunaux. Il s’agit notamment de Bafoussam, Bamenda, Buéa et Douala. Depuis le déclenchement des procédures, 103 arrêts de poursuites judiciaires ont été enregistrés. 114 personnes ont été jugées et 84 condamnées à des peines de prisons fermes contre 30 cas d’acquittements.

Des cellules aux normes Alors que la polémique enfle au sujet du respect des droits des détenus interpellés dans le cadre de la crise anglophone, Beti Assomo s’est voulu rassurant. « Les prisons et les cellules répondent aux normes… il y règne un strict respect des procédures pénales, les droits de l’homme sont respectés, l’alimentation est assurée ainsi que la santé, les visites médicales aussi en même temps que les visites des membres des familles et des avocats », a soutenu le Mindef. D’ailleurs, des sanctions sont infligées aux soldats s’étant rendus coupables d’indélicatesse. À ce sujet, Beti Assomo invite les parlementaires à visiter les prisons militaires pour se rendre compte que « nous ne sommes pas complaisants »

cameroon-report.com